

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 36**

**36 – Acquisition et maintenance d'un système d'information ressources humaines (SIRH) –
Lancement d'un dialogue compétitif**

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahé, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 18

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. LUCAS Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. COUTURIER Christian (pouvoir à Mme GRESSUS Michèle), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. SALECROIX Robin (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 4

M. ALIX Jean-Guy, Mme DUPORT Sandrine, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine

Délibération

Conseil métropolitain du 08 février 2019

36 – Acquisition et maintenance d'un système d'information ressources humaines (SIRH) – Lancement d'un dialogue compétitif

Exposé

Le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) est mutualisé entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN).

La collectivité est historiquement son propre éditeur sur une grande partie de son SIRH. En effet, pour couvrir les principaux processus fondamentaux RH (gestion administrative des agents, gestion des carrières, des postes, production de la paie, ...), le SIRH s'appuie sur les modules GP développés en interne. En complément, pour certains sous-domaines du SIRH (gestion des temps et activités, médecine du travail) des progiciels du marché sont également implémentés.

Les constats actuels, confirmés par l'étude en cours menée avec une assistance à maîtrise d'ouvrage externe (Cabinet Ernst&Young), montrent que les outils GP présentent un décalage technique et fonctionnel croissant par rapport aux progiciels du marché et ne permettent plus de couvrir l'ensemble des besoins exprimés. Dans un contexte où la gestion RH devient de plus en plus complexe, un tel retard est pénalisant pour la collectivité. De plus, le développement de nouvelles fonctionnalités et le maintien en condition opérationnelle des modules GP représentent une charge considérable pour le département des ressources numériques (par exemple des développements réalisés cette année pour la mise en place du prélèvement à la source). En conclusion, le risque est aujourd'hui important de ne pas réussir à répondre à toutes les futures évolutions réglementaires aux échéances fixées.

Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son CCAS et l'EBANSN font donc le choix pour l'avenir de remplacer les modules GP et de s'appuyer sur des solutions progiciels du marché, afin de :

- Répondre aux nouveaux enjeux du SIRH : renforcer le pilotage et la prospective RH, améliorer la qualité de service RH, conforter l'efficacité des processus RH,
- Garantir et sécuriser la maintenance réglementaire et évolutive des outils,
- Se doter d'un SIRH urbanisé, capable de s'adapter aux évolutions métiers et technologiques.

Le choix des futurs outils se fera au travers d'un dialogue compétitif. Cette forme de consultation permettra d'échanger directement avec les éditeurs sur la couverture fonctionnelle de leurs outils, leur capacité à répondre aux spécificités de Nantes Métropole, et la trajectoire de migration, qui pourra s'avérer complexe dans le cadre du passage d'une solution éditée en interne à un modèle progiciel. La procédure de dialogue a donc notamment pour objectifs d'anticiper et de sécuriser d'une part le projet de bascule vers un nouveau système de production de paie, d'autre part le processus de décommissionnement des modules GP, incluant l'ensemble des nombreux flux de données entrants et sortants.

Conformément aux articles 75 et 76 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de dialogue compétitif permettant de dialoguer avec les candidats afin de développer des solutions techniques et méthodologiques répondant aux objectifs du projet. Le marché conclu à l'issue de cette consultation pourra prendre la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans montant minimum ni montant maximum pour une durée de 4 ans. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 3 500 000 € HT.

Au cours de cette procédure de marchés publics, il est proposé que :

- le dialogue se déroule en phases successives,
- la remise de l'offre finale fasse l'objet de versement de primes de 5.000 € HT par candidat ayant remis une offre finale.

Pour les dépenses d'investissement :

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2018/AP040 et libellée « Système d'information et Communication », opération 2018 - N° 3844, libellée « Projet Renouvellement SIRH ».

Pour l'indemnisation des candidats :

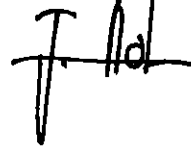
Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2018AP040 et libellée « Système d'information et Communication », opération 2018 - n° 3844, libellée « Projet Renouvellement SIRH ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. autorise le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition et la maintenance d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) qui donnera lieu au versement d'une prime de 5.000 € HT aux candidats ayant remis une offre finale ;
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190208-2019_36DC-DE
Date de télétransmission : 18/02/2019
Date de réception préfecture : 18/02/2019